

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	31.08.2018	0h11	18.176	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Député-e-s Vert'Libéraux	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Gestion responsable de l'asphalte usagé	
Contenu : À l'heure où le canton annonce d'importants investissements dans la rénovation des routes, le Conseil d'État est prié d'informer le Grand Conseil quant à sa gestion de l'asphalte usagé, fournissant une étude sur la valorisation des matériaux provenant de la réfection des routes cantonales.	
Développement (obligatoire) : La Radio télévision suisse (RTS) relayait le 31 juillet 2018 une information concernant l'aberration écologique que représente l'exportation de l'asphalte usagé de nos routes. C'est le cas particulièrement au Tessin, où les autorités interdisent désormais de stocker les matériaux provenant des routes cantonales et obligent les entreprises à s'en débarrasser hors des frontières. L'origine de ce mal vient du perfectionnisme suisse et des normes de réfection des routes : la couche supérieure des revêtements doit impérativement être neuve à 100%. Et comme on remplace de moins en moins les couches inférieures – ce qui permettrait d'absorber du matériel recyclé –, le cumul de déchets est exponentiel. D'énormes quantités d'asphalte sont retirées chaque année des routes helvétiques au moment de leur réfection et les décharges débordent dans les cantons. Ces matériaux sont donc massivement exportés. En chiffres : l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) estime à 2,5 millions de tonnes la masse d'asphalte qui doit être en partie exportée chaque année, ce qui représente le chargement de 62'500 poids lourds. L'État impose à ses citoyens de recycler leurs déchets ménagers : il devrait en être tout autant pour les matériaux de chantiers routiers dont il est responsable. Dans le cadre de l'étude demandée, il sera important d'examiner toute solution pour minimiser l'impact environnemental de cette problématique, en favorisant dans toute la mesure du possible des débouchés de valorisation au niveau local, comme peut-être dans la chaîne de fabrication de ciment à Cornaux.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Maxime Auchlin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Moruzzi	Aël Kistler	Mireille Tissot-Daguette
Alain Marti	Jennifer Hirter	

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État s'oppose à ce postulat. En effet, les déchets d'asphalte issus des chantiers cantonaux de réfection des routes ne sont pas exportés à l'étranger. Ils sont en principe recyclés dans la région. Pratiquement, pour autant que les teneurs en HAP soient conformes aux prescriptions de l'OLED, le SPCH accepte jusqu'à 50% de matériaux recyclés dans la fabrication des revêtements bitumineux. Cette pratique est conforme aux normes VSS et aux capacités techniques mises en place dans les centrales neuchâtelaises de fabrication de revêtements bitumineux. Lorsqu'ils dépassent les teneurs en HAP fixées par l'OLED, les déchets bitumineux de chantiers finissent alors en décharge sur territoire suisse.